Booster TPE - Numérique

CCIR HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Dans le cadre du Programme Booster TPE, l'accompagnement Booster numérique permet aux petites entreprises de faire le point sur leurs usages et d'être accompagnées dans la mise en oeuvre d'actions adaptées à leurs besoins numériques.

Afin de dynamiser l'activité de l'entreprise, cet accompagnement privilégie des solutions pratiques et rapides à mettre en place, adaptées à la situation de l'entreprise.

Booster numérique a pour objectifs de :

- faire le point sur les usages de l'entreprise et les comparer aux pratiques du marché (clients et concurrents),
- d'intégrer ou d'optimiser le numérique dans l'entreprise,
- développer le CA grâce au digital.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette solution s'adresse aux entreprises du territoire des Hauts-de-France, de plus de 3 ans et de 20 salariés maximum ayant un CA ? 2 M€ et qui souhaitent développer leurs ventes et leur visibilité en ligne (site web, réseaux sociaux) et qui souhaitent proposer de nouveaux services : "click and collect", paiement en ligne…

Réalisé par des conseillers spécialisés, cet accompagnement personnalisé est également adapté aux spécificités du secteur d'activité de l'entreprise (commerce, tourisme, B2B, TPE industrielles, etc.).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'accompagnement Booster numérique est personnalisé et réalisé par un conseiller CCI.

Le conseiller CCI peut accompagner l'entreprise par exemple dans :

- le développement de la vente en ligne,
- la mise en œuvre ou l'amélioration du site internet,
- la visibilité en ligne de l'entreprise (réseaux sociaux…),
- le référencement naturel ou payant du site internet,
- la mise en place d'une démarche numérique plus responsable,
- la gestion de sa e-réputation,
- la création de contenu adapté aux médias numériques (écriture, photo, vidéo),
- la maîtrise des fondamentaux de la sécurité informatique et numérique.

A la fin de l'accompagnement, le conseiller CCI remet à l'entreprise des documents : diagnostic, plan d'actions, bilan du plan d'actions et préconisations.

L'entreprise aura également accès à des ressources techniques et des outils selon son projet.

Booster numérique est un accompagnement en 2 étapes qui se déroule dans l'entreprise de la manière suivante :

- une demi-journée pour évaluer les usages numériques et les projets de l'entreprise,
- un forfait de 2 jours pour établir un plan d'actions adapté et accompagner l'entreprise dans sa mise en œuvre.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un accompagnement d'une valeur de 1 200 € HT :

- pris en charge à 100% jusqu'au 31/12/2025 par la Région Hauts-de-France et le FEDER pour les entreprises n'ayant jamais bénéficié de la gratuité d'un accompagnement Booster,
- un reste à charge de 150 € HT, soit 180 € TTC, seulement pour les entreprises ayant bénéficié de la gratuité d'un accompagnement Booster en 2023 ou 2024.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher de la CCI de son territoire :

- CCI Aisne au 03 23 06 01 95,
- CCI Amiens-Picardie au 03 22 82 22 53 ou à booster@amiens-picardie.cci.fr ou à entreprendre@amiens-picardie.cci.fr,
- CCI Artois au 03 21 23 84 93 ou à booster-tpe@artois.cci.fr,
- CCI Grand Hainaut au 03 27 51 31 34,
- CCI Grand Lille au 03 20 63 77 77 ou à booster-tpe@grand-lille.cci.fr ou à numérique@grand-lille.cci.fr,
- CCI Littoral Hauts-de-France au 03 21 46 00 00 ou à dev_entreprises@littoralhautsdefrance.cci.fr,
- CCI Oise au 03 44 79 80 97 ou à booster@cci-oise.fr, ou à appui@cci-oise.fr.

5 autres accompagnements sont proposés dans le cadre du programme Booster TPE :

- "Booster gestion":"/aide/SFQfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-gestion.html",
- "Booster ressources humaines":"/aide/SFRfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-ressources-humaines.html",
- "Booster performance commerciale":"/aide/SFQvGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-performance-commerciale.html",
- "Booster transmission":"/aide/SFRvGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-transmission.html",
- "Booster transition écologique":"/aide/YJFfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-transition-ecologique.html".

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Effectif de moins de 20 salariés.

Organisme

CCIR HAUTS-DE-FRANCE
Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France

- **CCIR Hauts-de-France**
  299 bd de Leeds
  CS 90028
  59031 LILLE Cedex
  Téléphone : 03 20 63 79 79
  E-mail : ccideregion@hautsdefrance.cci.fr

Déposer son dossier

- https://hautsdefrance.cci.fr/solutions/booster-numerique/#contacts